

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Maître Virginie Delmas

Huissier de Justice

Résidence la Reine des Prés - Bâtiment A

3, Boulevard Sadi Carnot

06110 LE CANNET

Téléphone : 04.22.21.82.95

delmas.huissier06@huissier-justice.fr

www.huissier-delmas.fr



**LE JEUDI DIX MARS
DEUX MILLE VINGT DEUX
à 14 heures 30.**

A LA REQUETE DE :

L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE, dont le siège social est 291 avenue des Fleurs 06250 MOUGINS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié ès-qualités audit siège

LAQUELLE M'AYANT PREALABLEMENT EXPOSE PAR L'INTERMEDIAIRE :

De **Monsieur Michel AGNESE**, Président, ainsi déclaré, de l'association précitée,

Que son assemblée générale doit se dérouler le 21 février 2022 ;

Que la situation sanitaire actuelle liée au COVID 19 ne lui permet pas de louer une salle afin d'organiser ladite assemblée ;

Que ce contexte l'oblige à faire procéder au vote de l'assemblée générale par correspondance principalement pour le renouvellement du bureau conformément aux articles 10, 12 et 13 de ses statuts ;

Qu'il a en conséquence été adressé à chaque copropriétaire, par lettre recommandée avec avis de réception, un courrier leur communiquant l'Ordre du Jour de l'Assemblée générale qui comporte, outre un rapport d'activité de l'ASA DE L'AUBAREDE 2020 / 2021, une délibération soumise au vote portant sur l'élection du nouveau bureau avec deux listes au choix :

➤ La liste n° 1 contenant les noms de :

- Mr AGNESE Michel
- Mr AZENCOTT ALAIN
- Mr BRIVOT Jean Paul
- Mr LESTEL Francis
- Mr RANQUET Michel
- Mr VUOLO Pierre Alain

➤ La liste n° 2 contenant les noms de :

- Mme BURGER Ghislaine
- Mr CORDI Vincent
- Mr GIRAUD Patrick
- Mr LAROCHE Jean Gil
- Mr GHAZAROSSIAN Jean
- Mr PELLEGRINI Georges

Qu'il est également joint à cette missive le matériel de vote, à savoir deux bulletins correspondants aux listes précitées, une enveloppe bleue, une enveloppe blanche, pré adressée et déjà affranchie, à :

« Maître Virginie DELMAS

Huissier de Justice



Résidence La Reine des Prés Bt A

3 Boulevard Sadi CARNOT

06110 LE CANNET »

Que les consignes de vote mentionnées dans le courrier précité sont les suivantes :

- 1) *insérer la liste des candidats que vous aurez choisi dans l'enveloppe bleu (sans modification ni ratures)*
- 2) *insérer l'enveloppe bleue dans l'enveloppe blanche, pré adressé et déjà affranchie, à Maître DELMAS huissier de justice, en n'oubliant pas de mentionner lisiblement au verso votre nom, adresse et signature.*

Qu'il est enfin précisé dans ledit courrier que le non-retour de ce courrier sera considéré comme n'ayant pas participé au vote et que la date limite de réception est fixée au 28 février 2022

Qu'elle me remet les documents précités et la liste des propriétaires auxquels ils ont été adressés, que je joins en annexe du présent Procès-verbal ;

Qu'elle m'a mandaté en conséquence pour procéder au recueil des votes des propriétaires, à leur dépouillement et à leur décompte en mon Étude ;

Je suis requise à cet effet.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Maître Virginie DELMAS, Huissier de Justice, titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de LE CANNET (06110) y demeurant Résidence la Reine des Prés, bâtiment A, 3 Boulevard Sadi Carnot, soussignée,

SITUÉE CE JOUR DANS LES LOCAUX DE MON ÉTUDE SISE,

Résidence la Reine des Prés - bâtiment A
3, Boulevard Sadi Carnot 06110 LE CANNET

A la date et heure indiquées en tête du présent acte,

EN PRÉSENCE DE :

Monsieur Michel, André, Marie AGNESE, né le 25 février 1955 à ANTIBES (06), Président, ainsi déclaré, de L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE (ASA) DES PROPRIÉTAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE



OU ETANT, J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

J'ai procédé en mon Etude, assistée de Monsieur Simon EICHER, Clerc expert de mon office, en présence de Monsieur Michel AGNESE, Président, ainsi déclaré, de l'association précitée, lequel a justifié auprès de moi de son identité par la présentation de sa carte nationale d'identité supportant le numéro 080106100322, au dépouillement et au décompte des votes m'ayant été adressés par les propriétaires du LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE.

J'ai débuté mes opérations par le décompte des enveloppes blanches reçues en mon étude et correspondant au matériel de vote transmis par le Président de l'ASA aux propriétaires du LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE. J'en ai dénombré 269 au total.

J'ai ensuite procédé, sur chacune de ces enveloppes, aux vérifications tenant à la présence au verso de l'enveloppe blanche du nom, de l'adresse, de la signature du votant ainsi que de la date de réception dudit courrier, conformément aux consignes de vote telles qu'elles avaient été délivrées aux propriétaires dudit lotissement.

Puis, après avoir vérifié que les noms apposés au verso des courriers réguliers étaient bien contenus dans la liste des copropriétaires remise par Monsieur AGNESE, j'ai procédé à leur ouverture.

J'ai ensuite écarté les courriers ne répondant pas aux consignes de vote tenant à l'utilisation d'une enveloppe bleue, à la présence d'un seul bulletin de vote non modifié ou raturé.

Sur les 269 votes reçus, 47 enveloppes ne répondent donc pas à une ou plusieurs des conditions de forme précitées ou aux conditions de délai de réception, tandis que 222 sont conformes aux consignes précitées.

Précisons que les 222 votes réguliers sont matérialisés sur la liste des copropriétaires annexée au présent par le surlignage en couleur rose fluo de leur nom.

Le décompte réalisé en mon Étude des 222 votes reçus et réguliers, relativement à la délibération soumise aux copropriétaires portant sur l'élection du nouveau bureau de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires du lotissement de l'Aubarède, est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

LISTE N° 1	LISTE N° 2
131 voix	91 voix





Photographie n°1. (10/03/2022 17:32:43)



Photographie n°2. (10/03/2022 17:34:23)

VOTES REÇUS EN MON ETUDE ET REMIS À L'ISSUE DU DEPOUILLEMENT AU PRESIDENT DE L'ASA,
CONFORMEMENT À SA DEMANDE

